

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2019/17

18 novembre 2019

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général par intérim

1. Le présent rapport du Directeur général par intérim adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) traite de la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne son stock d'eau lourde. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis le précédent rapport du Directeur général par intérim¹.

Activités relatives à l'eau lourde

2. Le 16 novembre 2019, l'Iran a informé l'Agence que son stock d'eau lourde avait dépassé les 130 tonnes². Le 17 novembre 2019, l'Agence a vérifié que l'usine de production d'eau lourde (UPEL) était en service et que le stock d'eau lourde de l'Iran était de 131,5 tonnes³.

¹ GOV/2019/55.

² PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 14.

³ Le 17 novembre 2019, l'Agence a confirmé que, depuis le précédent rapport du Directeur général par intérim, 0,2 tonne d'eau lourde avait été expédiée hors d'Iran et que l'Iran avait utilisé 0,2 tonne d'eau lourde dans le cadre d'activités de recherche-développement (R-D) relatives à la production de composés deutérés destinés à des applications médicales. À la même date, l'Agence a vérifié que l'Iran avait purifié 1,8 des 2,2 tonnes d'eau lourde contaminée résultant de la production de composés deutérés.